

**Un modèle de l'offre de travail des bénéficiaires de l'aide sociale au Québec**  
**A Model of the Labor Supply of Social Assistance Recipients in Québec**

Henri-Paul Rousseau

Volume 32, numéro 1, 1977

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/028764ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/028764ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Cet article présente la stratégie de recherche d'un projet qui vise à analyser le comportement des bénéficiaires de l'aide sociale concernant leurs activités de travail et de prospection d'emploi, afin de mieux connaître les déterminants de leurs plans d'offre de travail

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rousseau, H.-P. (1977). Un modèle de l'offre de travail des bénéficiaires de l'aide sociale au Québec. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 32(1), 50-64. <https://doi.org/10.7202/028764ar>

# Études récentes sur le marché du travail — Recent Studies on the Labor Market

## Un modèle de l'offre de travail des bénéficiaires de l'aide sociale au Québec

**Henri-Paul Rousseau**

*Cet article présente la stratégie de recherche d'un projet qui vise à analyser le comportement des bénéficiaires de l'aide sociale concernant leurs activités de travail et de prospection d'emploi, afin de mieux connaître les déterminants de leurs plans d'offre de travail*

Le but de ce texte est de présenter la stratégie de recherche d'un projet s'effectuant dans le cadre des activités du Laboratoire de recherche sur la répartition et la sécurité du revenu de l'UQAM<sup>1</sup>. Ce projet de recherche a pour objectif d'analyser le comportement des bénéficiaires de l'aide sociale concernant leurs activités de travail et de prospection d'emploi, afin de mieux connaître les déterminants de leurs plans d'offre de travail. La connaissance de ce comportement s'avère nécessaire puisque, dans des conditions idéales elle permet la prédiction des effets des changements apportés aux programmes de sécurité sociale sur les décisions des usagers des programmes.

En d'autres mots, l'objectif opérationnel du projet est de construire un modèle d'offre de travail permettant d'identifier les facteurs expliquant les variations dans les heures travaillées des bénéficiaires de l'aide sociale. Dans la première section de ce texte, nous expliquons la stratégie de recherche. La seconde est consacrée à la mesure du degré d'incitation au travail. L'importance du salaire subjectif est expliquée dans la troisième section, où nous tentons d'identifier les varia-

ROUSSEAU, H.-P., Groupe de recherche en politique économique, département d'Économie, Université Laval

---

\* Les articles de cette section sont le fruit de communications présentées à un colloque organisé conjointement par les départements d'Économie et de Relations industrielles de l'Université Laval, les 22 et 23 avril 1976, sur le campus de l'Université Laval à Ste-Foy, P.Q.

<sup>1</sup> Les membres de l'équipe de recherche sont G. Beausoleil (directeur), L. Favreau C. Leroux, J.-P. Dion, A. Zinger et H.-P. Rousseau.

bles relatives à la prospection d'emploi, aux activités de travail et au chômage involontaire qui influencent le salaire subjectif.

#### LA STRATÉGIE DE RECHERCHE

Depuis 1970, plusieurs changements à la loi de l'aide sociale ont été introduits. Ces amendements ont pu provoquer chez les bénéficiaires des modifications de comportement. Nous avons choisi d'étudier les problèmes suivants :

- i) de tels amendements à la loi affectent-ils le degré d'incitation au travail des bénéficiaires ?
- ii) si oui, s'agit-il d'une augmentation ou d'une diminution du degré d'incitation au travail et quelle en a été l'importance ?

Formulé de cette façon, le problème est de taille, *puisque'il n'existe pas une façon unique de mesurer l'incitation au travail et qu'il n'y a pas que les amendements à la loi d'aide sociale qui peuvent influencer ce comportement*. Comment peut-on opérationnaliser ce problème ? Puisqu'il est impossible de mesurer les goûts des individus, nous avons construit une stratégie de recherche propre à ce problème. La voici :

1) La population étudiée dans ce projet est en fait une sous-population de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale. Il s'agit des bénéficiaires sans-emploi et aptes au travail au 5 avril 1976. De cette population, certains sont demeurés bénéficiaires un laps de temps avant de quitter le programme pour occuper un emploi ou se diriger vers d'autres programmes ; d'autres sont restés bénéficiaires passablement longtemps. À partir de cette hypothèse, nous avons tiré un échantillon de cette population le 5 avril 76 ; environ un an plus tard des entrevues seront réalisées. Lors de ces entrevues, les données permettant de reconstituer l'historique de l'affectation du temps des assistés inclus dans l'échantillon au cours de cette période, seront colligées. Ces données fourniront l'information pertinente sur les caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires, leur historique de travail et leur allocation de temps durant la période d'observation.

2) Le modèle a pour forme réduite une équation d'offre de travail et une équation du salaire du marché auquel fait face l'individu. La forme structurelle du modèle est une équation du salaire subjectif de l'individu mesurant le degré d'incitation au travail.

3) L'équation du salaire du marché est *estimée* à partir de l'information fournie par les bénéficiaires qui ont quitté le programme. La connaissance des variables explicatives de cette équation pour ceux qui

n'ont pas quitté, nous permet de prédire un taux de salaire du marché auquel font face ceux qui sont demeurés bénéficiaires de l'aide sociale. Par cette stratégie, nous disposons d'une estimation du salaire du marché pour les deux groupes de l'échantillon.

4) L'équation d'offre de travail a pour variable dépendante le nombre d'heures de travail entre le moment où l'échantillon a été tiré et celui où les entrevues auront lieu. Cette variable est zéro si le bénéficiaire n'a pas quitté le programme pour le marché du travail. La valeur de cette variable est un nombre positif si le bénéficiaire a quitté le programme pour le marché du travail. Les variables explicatives sont le taux de salaire de marché estimé en 3), la durée de la période de chômage précédant l'emploi actuel, le revenu de l'individu et celui de son conjoint, un indice des facteurs de demande, etc.

5) Sous certaines conditions très restrictives<sup>2</sup>, les coefficients obtenus en 3) et 4) permettraient de prédire le taux de salaire subjectif de chaque individu et donc le taux de salaire subjectif moyen. Mais pourquoi ce salaire subjectif serait-il une bonne mesure du degré d'incitation au travail? C'est ce que nous expliquons dans la section suivante.

#### LA MESURE DU DEGRÉ D'INCITATION AU TRAVAIL

On pourrait dire qu'un individu est plus incité à travailler qu'un autre individu si au même taux de salaire, il travaille ou désire travailler un nombre d'heures plus élevé. Dans ce cas, ce premier individu préfère plus intensément le travail au loisir (ou aux autres activités hors du marché du travail) que cet autre individu. Pour inciter ce deuxième individu à travailler le même nombre d'heures que le premier, il faudrait lui offrir un taux de salaire plus élevé. Lorsque les deux individus *travaillent et touchent un même taux de salaire*, le nombre d'heures travaillées sur une période donnée *révèlent les préférences des individus concernant le travail*<sup>3</sup>. C'est dans ce sens que plusieurs études parlent de l'incitation au travail en termes d'heures travaillées. Le but de ces études est donc de mesurer l'impact de certains programmes sociaux sur l'*offre de travail*. Mais que se passe-t-il dans le cas suivant où nous comparons deux individus: l'un qui travaille à un taux de salaire  $w_1$ , un nombre d'heures  $h_1^*$  et un autre qui ne travaille pas?

<sup>2</sup> L'une de ces conditions est l'intégralité de la fonction d'utilité.

<sup>3</sup> S'il n'y a pas de chômage involontaire.

Peut-on conclure que l'incitation au travail est plus grande chez le premier que le deuxième? Évidemment non, puisque nous ne connaissons pas le taux de salaire auquel fait face l'individu et encore moins quel taux de salaire il faudrait lui offrir pour qu'il travaille le même nombre d'heures que le premier. Dans ce cas, le nombre d'heures travaillées n'est pas un indicateur des préférences de l'individu. Si par contre, nous connaissons le taux de salaire du marché de l'individu qui ne travaille pas,  $w_2$ , nous pouvons au moins dire que son taux de salaire subjectif,  $w_2^*$ , est plus élevé que le taux de salaire qu'on lui offre si nous sommes assurées qu'il n'est pas « chômeur volontaire ». Ainsi, si  $w_2 \geq w_1$  et que  $h_1 > h_2 = 0$ , alors  $w_2^* > w_1^*$ . Une bonne mesure du degré de préférence pour le travail est donc le taux de *salaire subjectif* de l'individu, c'est-à-dire l'évaluation subjective de la valeur du terme. *Plus le taux de salaire subjectif d'un individu est élevé, plus faible est son incitation au travail*<sup>4</sup>.

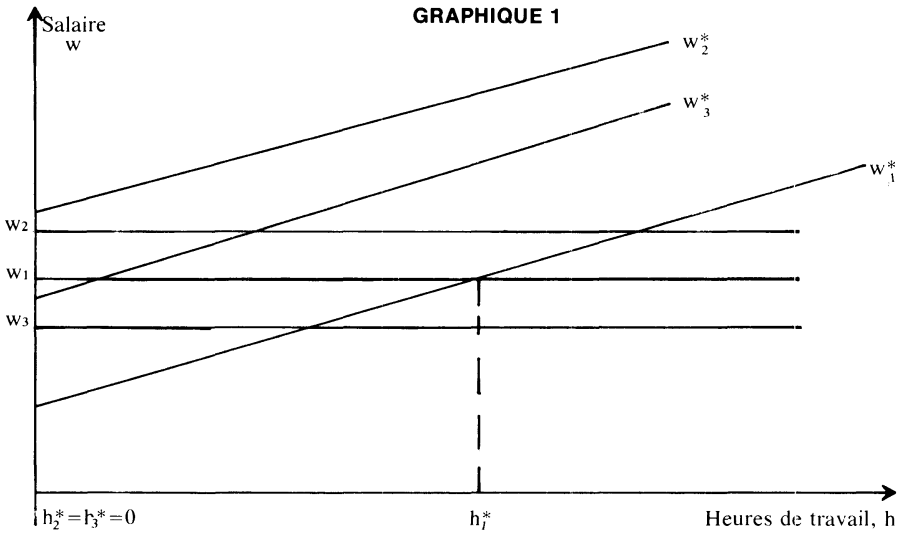
Si l'on suppose que le taux de salaire subjectif augmente avec le nombre d'heures travaillées et que le salaire du marché est exogène (du moins en courte période), nous pouvons écrire de la façon suivante la condition d'équilibre que doit respecter l'individu :

$$(w^*(h) - w) = 0 \text{ et } h \geq 0 \tag{1}$$

Cette condition implique si  $w^*(h) > w$ , alors le nombre d'heures travaillées est nul. Par contre, le taux de salaire subjectif doit être égal au taux de salaire de marché si le nombre d'heures travaillées est positif. La condition (1) est décrite par le graphique 1.

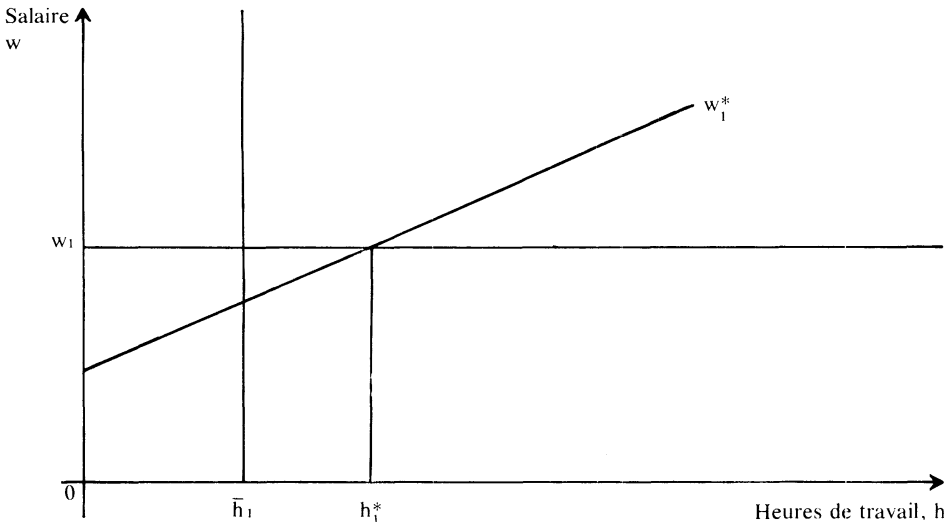
On voit bien que la courbe  $w^*(h)$  nous indique le taux de salaire minimum que l'individu exige pour travailler un nombre d'heures,  $h$ . De plus, lorsque  $h = 0$ ,  $w^*$  est positif, signifiant que la première heure de travail ne sera offerte qu'à condition que *le taux de salaire soit au moins égal à ce minimum*. Le graphique I illustre aussi ce que nous avons exprimé précédemment ; si  $w_2 > w_1$  et que  $h_1^* > h_2^* = 0$ , alors  $w_2^* > w_1^*$  pour tout  $h$ . Par contre, même si  $h_1^* = 0 < h_1^*$  et que  $w_3 < w_1$ , nous pouvons avoir  $w_3^* > w_1^*$  pour tout  $h$ . Ces simples comparaisons nous indiquent la nécessité d'analyser le problème de l'incitation au travail en termes du salaire subjectif et non en termes d'heures travaillées uniquement.

<sup>4</sup> Le modèle présenté ici est largement emprunté de James HECKMAN, « Shadow Prices, Market Wages and Labor Supply », *Econometrica*, vol. 42, no. 4, July 1974.



Mais que se passe-t-il si au taux de salaire  $w_1$ , le taux de salaire subjectif est  $w_1^*$ , impliquant un nombre d'heures de travail  $h_1^* > 0$  et que l'individu ne réussit pas à se trouver un emploi lui permettant de travailler  $h_1^*$ ? Considérons le graphique 2.

**GRAPHIQUE 2**



Au taux de salaire  $w_1$  l'offre de travail de l'individu est  $h_1^*$ ; cependant le rationnement sur le marché du travail lui impose la contrainte  $h_1 \leq \bar{h}_1$ . Dans ce cas  $w_1 > w^*(\bar{h})$  et  $h_1 = \bar{h}_1$ . Le nombre d'heures chômées involontairement est  $(h_1^* - h_1)$ . La condition (1) n'est plus respectée puisqu'en fait elle ne tient qu'à l'équilibre, c'est-à-dire lorsque *le plan d'offre de travail est réalisé*. Puisque  $h_1^*$  n'est pas observable, il semble presque impossible d'estimer la fonction  $w_1^*(h)$ . Nous reviendrons sur ce problème plus loin.

Enfin que se passe-t-il si  $\bar{h} = 0$ , c'est-à-dire si l'individu ne peut trouver d'emploi? Nous observerons que l'individu ne travaille pas. Il sera alors impossible de distinguer ce cas de la situation où il ne travaille pas parce que son taux de salaire subjectif est plus grand que le taux de salaire du marché à  $h = 0$ . Bref, *en situation de déséquilibre, l'approche des préférences révélées ne suffit plus pour évaluer l'incitation au travail*. Ce problème est de taille. Pour l'instant nous supposons que les plans d'offre de travail sont toujours réalisés.

Réécrivons la condition (1) de la façon suivante:

$$h_i(w_1^*(h, z_i) - w_i(x_i)) = 0$$

où  $h_i$  est le nombre d'heures travaillées par un individu qui était bénéficiaire de l'aide sociale au 5 avril 1976 et qui a quitté l'aide sociale pour occuper un emploi sur le marché du travail avant la fin de la période d'observation. Si  $h = 0$ , l'individu n'a pas quitté l'aide sociale pour occuper un emploi sur le marché du travail. Il s'agit donc d'estimer la valeur attendue du nombre d'heures travaillées d'un individu qui était bénéficiaire de l'aide sociale au début de la période. Cette valeur attendue est soit zéro, soit positive. Représentons le vecteur des variables expliquant le salaire subjectif (par exemple, les revenus autonomes) par  $z_i$  et le vecteur des facteurs expliquant le salaire de marché,  $w_i$  (par exemple, le nombre d'années de scolarité, le nombre d'années d'expérience) par  $x_i$ .

Nous supposons que les fonctions  $w^*$  et  $w$  peuvent être écrites sous la forme linéaire suivante:

$$w_1^* = w_1^*(h_1, z) = B_0 + B_1 h_1 + B_2 z_i + e_i \quad (2)$$

et

$$w_i = w_i(x_i) = b_0 + b_1 x_i + u_i \quad (3)$$

où  $B_0$ ,  $B_1$  et  $b_0$  sont des scalaires;  
 $B_2$  et  $b_1$  sont des vecteurs de coefficients;

$z_i$  et  $x_i$  sont des vecteurs de variables explicatives<sup>5</sup>;

$e_i$  et  $u_i$  sont des variables résiduelles;

$i = 1 \dots n$ , où  $n$  est la taille de l'échantillon.

La condition (1) peut donc s'écrire:

$$h_i > w_i^* \iff w_i = B_0 + B_1 x_i + B_2 z_i + e_i - b_0 - b_1 x_i - u_i = 0 \quad (4)$$

Pour obtenir des observations positives sur  $h_i$ , il faut qu'à  $h_i = 0$ ,  $w_i$  soit plus grand que  $w_i^*$ ; c'est-à-dire que la valeur prédite par l'équation (2) évaluée à  $h = 0$  doit être plus grande que la valeur prédite par l'équation (3).

Il faut donc que la condition suivante soit respectée:

$$B_0 + B_2 z_i + e_i < b_0 + b_1 x_i + u_i \quad (5)$$

c'est-à-dire:

$$b_0 - B_0 + b_1 x_i - B_2 z_i > e_i - u_i \quad (6)$$

Lorsque la condition (6) prévaut à  $h = 0$ , alors  $h$  augmentera en (2) pour assurer que l'équation (4) soit respectée. Les équations (2) et (3) peuvent donc être considérées comme un modèle récursif déterminant le nombre d'heures travaillées et le taux de salaire du marché. Le modèle s'écrit donc:

$$h_i = \frac{1}{B_1} (b_0 - B_0 + b_1 x_i - B_2 z_i) + \frac{u_i - e_i}{B_1} \quad (7)$$

$$w_i = b_0 + b_1 x_i + u_i$$

Lorsque  $b_0$  est estimé par l'équation (8), *il est possible de calculer*  $B_1$ ,  $B_0$ ,  $B_2$  et donc « d'évaluer » le salaire subjectif pour des valeurs de  $z_i$  et  $h_i$  incluant  $h_i = 0$ .

Cette estimation du salaire subjectif serait donnée par:

$$\hat{W}_i^* = \hat{B}_0 + \hat{B}_1 h_i + \hat{B}_2 z_i \quad (9)$$

où  $\hat{B}_0$ ,  $\hat{B}_1$  et  $\hat{B}_2$  sont les valeurs estimées des paramètres. On peut évaluer la valeur subjective du temps même pour ceux qui ne travaillent pas<sup>6</sup>. Mais que vaut une telle approche? La section suivante sera réservée à cette question.

#### L'ESTIMATION DU SALAIRE SUBJECTIF

La méthode d'analyse proposée dans la section précédente est idéale puisqu'elle suppose une condition assez « héroïque ». Cette condi-

<sup>5</sup> Les variables explicatives sont énumérées plus loin.

<sup>6</sup> Toujours en excluant le chômage involontaire.



tion réside dans le postulat de la parfaite réalisation des plans d'offre de travail. En effet non seulement l'individu connaît-il exactement son taux de salaire de marché mais il ne fait face à aucune contrainte sur la quantité d'heures de travail qu'il peut effectivement offrir. En d'autres mots, il n'y a pas de place pour le chômage de prospection ou le chômage « involontaire ».

La théorie économique du marché du travail est riche en modèles expliquant le chômage volontaire, c'est-à-dire le chômage comme activité de prospection rentable pour l'individu. Elle est cependant plus pauvre lorsqu'il s'agit d'expliquer le chômage involontaire, c'est-à-dire le chômage qui ne peut être éliminé à court terme par une réduction du salaire du marché ou du salaire subjectif. Malgré cette situation le but des deux sous-sections qui suivent est d'indiquer comment les phénomènes de chômage de prospection et de chômage involontaire peuvent influencer le niveau du salaire subjectif.

#### **Le chômage de prospection et le taux de salaire subjectif<sup>7</sup>**

Les modèles de chômage de prospection insistent sur le fait que le chômage est une activité productive pour les agents économiques. L'individu en chômage cherche un taux de salaire plus élevé que celui qu'il touchait lors de son dernier emploi. Lorsqu'il diminue son salaire demandé, les perspectives d'emploi augmentent. Toutefois, la baisse du taux de salaire demandé provoque une baisse dans le revenu futur. Le choix de fait donc entre une plus faible probabilité d'obtenir un revenu d'emploi élevé et une plus grande probabilité d'obtenir un revenu d'emploi moins élevé. La maximisation de la valeur présente du revenu anticipé détermine le taux de salaire minimum demandé. Le taux de salaire minimum demandé se définit par le rapport de la valeur présente du revenu attendu en continuant la prospection sur la valeur

<sup>7</sup> Les trois modèles suivants sont souvent cités :

- a) Reuben GRONAU, « Information and Frictional Unemployment », *American Economic Review*, 6, June 1971, pp. 290-301.
- J.J. McCALL, « Economics of Information and Job Search », *Quarterly Journal of Economics*, 84, Feb. 1970, pp. 113-125.
- c) O.T. MORTENSEN, « Job Search, The Duration of Unemployment and the Phillips Curve », *A.E.R.*, 60, Oct. 1970, pp. 847-862.  
Pour une synthèse, voir W.F. BARNES, « Job Search Models, the Duration of Unemployment and the Asking Wages: Empirical Evidence », *Journal of Human Resources*, 1975, pp. 230-240 et Steven A. LIPPMAN and John J. McCall, « The Economics of Job Search: A Survey » *Economic Inquiry*, vol. XIV, Number 2, June 1976, pp. 155-189 et *Economic Inquiry*, vol. XIV, Number 3, September 1976, pp. 347-368.

présente du revenu attendu obtenu par un dollar de salaire offert qui serait accepté.

Selon Mortensen<sup>7</sup>, la vie du chômeur est « infinie » ; en conséquence, même s'il y a perte de revenu durant la période de chômage, le revenu produit par la prospection n'est pas réduit par l'augmentation de la durée de la période de prospection. Puisque le coût marginal de la prospection et le revenu marginal attendu de la prospection demeurent constants, le taux de salaire minimum demandé est constant durant la période de chômage.

Selon Gronau<sup>7</sup>, par contre, la durée du chômage réduira le temps disponible pour les emplois subséquents. En supposant que le chômeur croit pouvoir occuper son emploi futur jusqu'à une certaine date, indépendante de la date d'entrée en fonction, alors la valeur présente du revenu attendu de la prospection diminue plus rapidement que le revenu obtenu par l'acceptation de l'offre salariale actuelle. Ceci implique une baisse dans le taux de salaire minimum demandé lorsque la durée du chômage augmente.

Enfin, McGall<sup>7</sup> suppose que le niveau de la distribution des salaires offerts perçu par le chômeur diminue lorsqu'il acquiert de l'information durant la période de prospection. Ceci réduira le revenu attendu de la prospection et diminuera le taux de salaire minimum demandé.

Plus spécifiquement le modèle de prospection de Gronau, stipule que le taux de salaire minimum demandé dépend<sup>8</sup> :

- 1) de façon négative, du taux d'escompte que le chômeur utilise pour actualiser ses revenus futurs ;
- 2) de façon négative, de la rapidité de la croissance du salaire offert. En effet, si les salaires offerts augmentent à un taux  $B$  par période d'expérience (séniorité et formation spécifique), la perte de revenu occasionnée par une prolongation de la période de prospection dépendra de la valeur de  $B$ . Plus  $B$  est élevé, plus grande est la perte de revenu futur si l'emploi est refusé et, en conséquence, plus bas est le taux de salaire minimum demandé ;
- 3) de façon positive, des revenus du chômeur durant la période de prospection  $Y$ . En effet, les revenus du chômeur sont élevés durant la période de prospection, plus élevé est le taux de salaire minimum demandé ;
- 4) de façon positive, de la probabilité de recevoir une offre salariale à chaque période  $P$ . En effet, une baisse dans la probabilité de se voir

---

<sup>8</sup> Tous ces facteurs reposent sur l'hypothèse que le chômeur de prospection planifie sur un horizon fini.

offrir un emploi diminue les rendements futurs de la prospection et, en conséquence, entraînera une diminution du taux de salaire minimum demandé;

- 5) de façon négative, de la durée de la période de prospection  $D$ , Une augmentation de la durée de la période de prospection entraîne une perte de revenu futur puisque la période de temps disponible pour travailler dans le futur est réduite.

En bref, si l'on représente par  $W_m^d$  le salaire minimum demandé, nous pouvons écrire :

$$W_{m,t}^d = f(r, B, D_t, P_t, Y_t) \quad (10)$$

Une autre caractéristique du modèle de Gronau est que la probabilité  $P_t$  de recevoir une offre d'emploi durant la période n'est pas exogène, mais dépend des ressources consacrées à la prospection. Ces ressources sont la fraction du temps durant la période consacrée à la prospection ( $s_t$ ) et le coût direct de la prospection  $C_t$  occasionnée par les paiements d'une agence, les frais de transport, etc... La « fonction de production » de la probabilité est donc :

$$P_t = g[(s)_t, C_t]$$

Gronau a démontré que la maximisation du revenu sous la contrainte de cette fonction de production impliquait que le rapport des productivités marginales de  $s$  et  $C$  était égal au rapport de prix fictifs. Pour des valeurs optimales de  $s_t$  et  $C_t$ , il est alors possible d'évaluer  $P_t$ . Ceci détermine simultanément une politique optimale de recherche, puisque nous y retrouvons le taux de salaire minimum demandé et le degré d'utilisation des ressources consacrées à la prospection.

L'analyse précédente nous permet de conclure ce qui suit :

- 1) le taux de salaire minimum demandé par le chômeur de prospection est *le taux de salaire minimum auquel il est prêt à offrir la première heure de travail*. Si le taux de salaire offert est plus petit que ce taux  $W_m^d$ , l'individu refuse l'emploi et continue de chercher. Si le taux de salaire offert est plus grand ou égal à ce taux de salaire, il accepte l'emploi, mais nous ne savons pas combien d'heures de travail seront offertes. Nous interprétons donc le taux de salaire minimum demandé par le chômeur en prospection d'emploi comme la valeur du taux de salaire subjectif lorsque le nombre d'heures de travail offert est nul. De cette façon les facteurs qui affectent le salaire minimum demandé deviennent des variables explicatives du taux de salaire subjectif.

tif puisqu'elles permettent d'expliquer l'intercepte de la relation entre  $w^*$  et  $h$ ;

2) la probabilité de recevoir une offre d'emploi est endogène dans le sens où elle dépend des ressources consacrées à la prospection d'emploi;

3) le chômage est de nature volontaire puisque celui qui ne travaille pas est celui qui n'a pas trouvé un emploi correspondant à son taux de salaire minimum demandé. S'il réduisait son taux de salaire minimum demandé, il trouverait un emploi. En effet, le chômage de prospection repose sur l'hypothèse que la demande de travail est une fonction inverse du taux de salaire réel. En conséquence, le chômage ne peut être dû qu'à une inflexibilité des salaires réels subjectifs.

En résumé, nous avons identifié deux types de variables permettant de spécifier le salaire subjectif:

- i) les variables de prospection d'emploi qui déterminent le salaire minimum demandé;
- ii) le nombre d'heures de travail offert qui détermine les hausses dans le salaire subjectif en deça du minimum demandé.

Cette spécification repose sur *l'hypothèse que la période précédant l'acceptation de l'emploi actuel était une période de chômage de prospection d'emploi et donc de chômage volontaire*. Afin de compléter cette spécification, nous analyserons les implications du chômage involontaire. C'est le but de la section suivante.

### **Le chômage involontaire et le salaire subjectif**

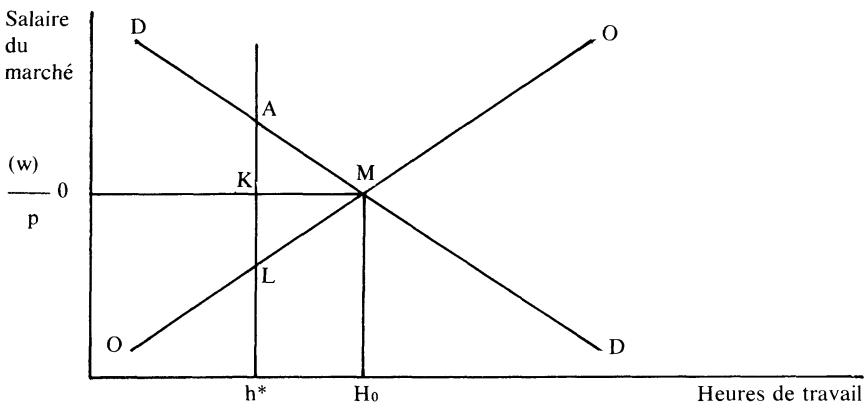
De la même façon que la théorie du chômage volontaire repose sur l'hypothèse d'une fonction de demande de main-d'œuvre spécifique, la théorie du chômage involontaire suppose elle aussi une théorie de la demande de main-d'œuvre. Plus précisément, la théorie du chômage involontaire suppose qu'une baisse de salaire réel ne peut « acheter » le plein emploi, puisque la demande de main-d'œuvre dépend non pas uniquement du taux de salaire réel, mais de la demande effective de biens. Voici pourquoi. La théorie du chômage involontaire établit la distinction entre la flexibilité du taux de salaire réel (et des prix) et la vitesse d'ajustement du taux de salaire réel (et des prix). Dans la mesure où les prix ne s'ajustent pas à une vitesse infinie et même s'ils sont parfaitement flexibles des transactions se font à des prix de déséqui-

bre. En conséquence, les plans de transactions ne seront pas complètement réalisés. Considérons l'exemple suivant tiré de D. Patinkin<sup>9</sup>.

Supposons que la demande agrégée de marchandises diminue; ceci crée un écart déflationniste puisque l'offre actuelle  $O_m$  est plus grande que la demande  $D_m$ . En supposant que la baisse de la demande des marchandises s'est faite au profit d'une baisse de la demande de titres financiers, la baisse du taux d'intérêt résultante pourrait être suffisante pour stimuler la demande et rétablir l'équilibre initial sur le marché des biens. Mais durant la période d'ajustement, nous avons une offre excédentaire de marchandises, ce qui signifie un niveau de production plus grand que le niveau des ventes. Les entreprises peuvent réagir en accumulant des inventaires. En fait, le changement dans les inventaires signifie que la demande de travail demeure au même niveau où elle était initialement. Toutefois, si la période d'ajustement est plus longue, le maintien du niveau de production à son rythme actuel devient intolérable puisqu'il implique des déboursés en inventaires de plus en plus élevés. Il sera rentable de diminuer le niveau de production et donc, de diminuer le degré d'utilisation des ressources variables. Une de ces ressources est la main-d'œuvre. Il y aura donc une diminution de la quantité de travail demandée, non pas parce que le taux de salaire réel est trop élevé, mais parce que le niveau des ventes ne l'est pas assez.

On peut représenter cette situation de la façon suivante:

Graphique 3



<sup>9</sup> D. PATINKIN, *Money, Interest and Prices*, Harper and Row, 1965, chapitre 13. Voir aussi: A. Leijonhufvud, « Effective Demand Failures », *Swedish Journal of Economics*, 1973, No. 1, pp. 27-48.

Le marché du travail est initialement en équilibre au point M. La baisse de la demande agrégée a entraîné une diminution du niveau de production, ce qui a provoqué une baisse de la demande de travail de  $H_0$  à  $H^*$ . Le salaire réel est demeuré à  $(W/P)_0$ , mais la demande de main-d'œuvre effective n'est plus DAMD mais DAKH\* et l'offre de main-d'œuvre est OMO. En d'autres mots, le chômage involontaire est  $(H_0 - H^*)$  et toute modification dans le taux de salaire réel entre les niveaux A et L ne changerait pas le chômage involontaire tant que la demande demeure DAKL, c'est-à-dire tant que la demande de marchandises n'est pas revenue à son niveau initial d'équilibre. En fait, le chômage involontaire apparaît parce qu'il y a une différence entre la demande de travail définie par DAMD et la demande de travail contrainte par le niveau des ventes, c'est-à-dire par la demande effective de marchandises. Donc le chômage involontaire constitue un phénomène dynamique dépendant du degré de flexibilité des salaires réels, mais surtout de la vitesse d'ajustement des salaires réels et des prix. Sur le plan microéconomique, le chômeur fait face à une contrainte de rationnement puisqu'il ne peut vendre ses heures de travail.

Comment peut-on tenir compte de ce phénomène? C'est ce que nous verrons dans la section suivante où nous en profiterons pour résumer la démarche suivie pour spécifier l'équation du salaire subjectif.

**Résumé de la spécification de l'équation du salaire subjectif**

Deux types de variables influencent le salaire subjectif d'un individu: les variables de prospection et le nombre d'heures *qu'il pense consacrer au travail*. Cependant, puisque les plans d'offre de travail ne sont pas nécessairement réalisés, les variables mesurant les heures de travail sont les heures de travail observées,  $\bar{h}_i$ , et, les heures de travail rationnées,  $(h - \bar{h})$ . Nous posons donc que le salaire subjectif est une fonction linéaire de la forme suivante:

$$w_i^* = w_{m,i}^d + k_1(\bar{h}_i + k_2(h - \bar{h})) \tag{12}$$

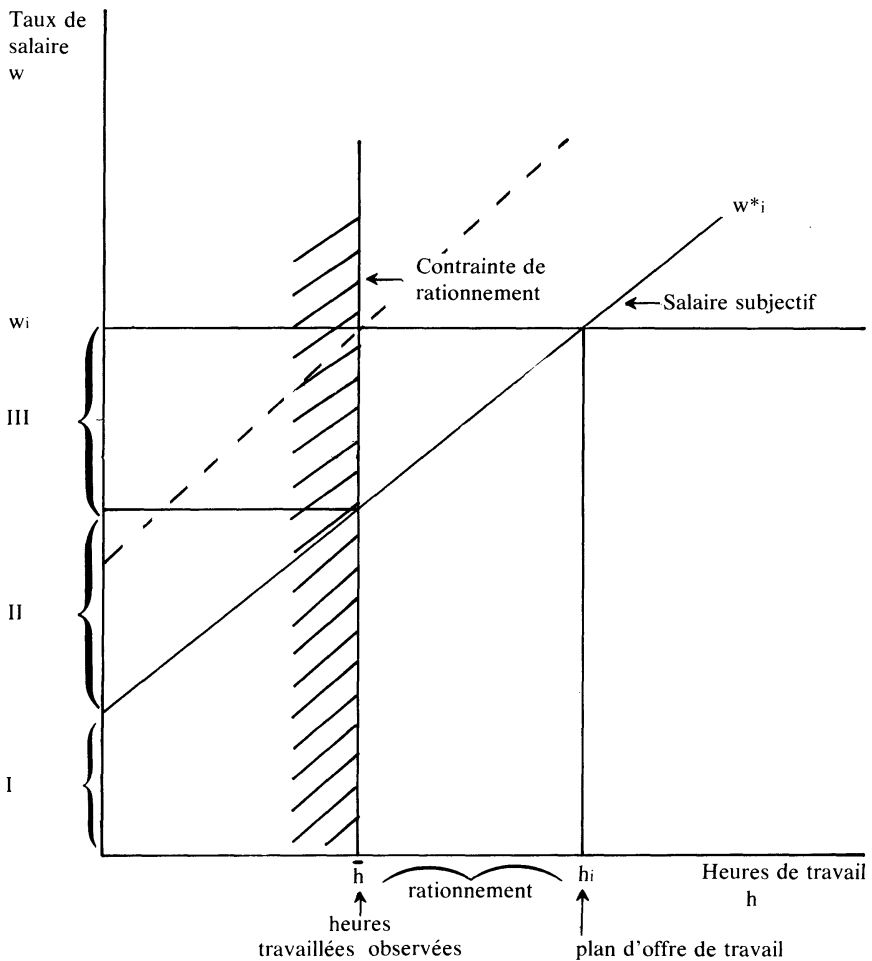
En substituant (11) en (10) et le résultat en (12) nous obtenons:

$$w_i^* = \underbrace{f(r, B, D_t, s_t, C_t, Y_t)}_{\text{I}} \underbrace{k_1(\bar{h}_i)}_{\text{II}} + \underbrace{(K_2(h_i - \bar{h}_i))}_{\text{III}} \tag{13}$$

Salaire subjectif	variables de prospection	variables des heures travaillées observées	variables de rationnement
I	II	III	

Le graphique 4 fournit une synthèse de notre approche. En bref, l'inclusion des variables de prospection vise à faire sortir du cadre statique la détermination du salaire subjectif et à le rendre endogène aux activités de prospection; l'inclusion des variables de rationnement repose sur notre conviction que les données ne reflètent pas uniquement les préférences des agents économiques, mais aussi les contraintes de marché sous lesquelles ils opèrent. L'expression (13) sert de point de départ à la spécification économétrique du modèle qui sera présentée lors de la publication des résultats empiriques.

GRAPHIQUE 4



## CONCLUSION

Dans les pages qui précèdent, nous avons présenté un modèle permettant d'intégrer les facteurs de prospection d'emploi, de goût et de rationnement dans la détermination du plan d'offre de travail d'un individu. Le modèle n'a cependant pas fait le lien entre les paramètres de la loi de l'aide sociale et la spécification économétrique. De tels liens seront faits lors de l'application du modèle aux données de l'enquête. Ils concernent la détermination du salaire du marché après déductions et transferts, le calcul des revenus autonomes, l'évaluation des taux de taxation positifs et négatifs, etc... C'est par l'inclusion de ces paramètres que nous croyons tenir compte de la spécificité de la population. Nous croyons cependant que l'inclusion des variables de rationnement et de prospection devrait nous assurer une meilleure interprétation des résultats.

## **A Model of The Labor Supply of Social Assistance Recipients in Québec.**

This paper presents a labor supply model of the low-incomes individuals which will be applied to data collected by a survey of the population on welfare in Quebec during 1976. The model specifies the variables which determine the subjective wage rate as an indicator of the incentive to work. This equation of the subjective wage rate is the structural form of the model while a labor supply equation and a market wage rate equation constitute the reduced form. The amount of labor supplied is thus a function of the cost of job search, the length of the search period, the net wage rate, the individual amount of rationing in the labor market, autonomous income etc... The exact econometric specification of the model will be presented when the results of the estimation will be communicated.